



# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 15 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 15 janvier, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CHAMBOURG-SUR-INDRE, se sont réunis sous la présidence de Monsieur VAILLANT Frédéric à 20 heures 00 – salle du conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 10 janvier 2025.

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames BARRANGER Nathalie, SCEATS Fabienne (arrivée à 20h20), CHOLIERE Christine, CASTILLE Sandrine, et KLIMCZAK Maggy ;

Messieurs VAILLANT Frédéric, ANTIGNY Frédéric, LIGAUD Guy, MERLET Pascal, SAVARY Yannick et BOISSEAU William

### ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mesdames SIARD Chantal (pouvoir à Monsieur ANTIGNY Frédéric) et JEANVOI Nicole (pouvoir à Monsieur LIGAUD Guy) ;

Messieurs COLLIN Alexis (pouvoir à Madame CASTILLE Sandrine) et ERTEL Sébastien (pouvoir à Madame KLIMCZAK Maggy).

---

Monsieur VAILLANT Frédéric, Maire, fait l'appel des conseillers municipaux et constate que le quorum est atteint pour débiter la séance.

Monsieur MERLET Pascal est désigné secrétaire de séance.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire adresse tous ses vœux à l'ensemble des membres présents et précise que les délibérations seront soumises au vote au terme des rapports des différentes commissions.

### L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2024
2. Rapports des commissions *et délibérations* :
  - Point sur les Restes A Réaliser de l'exercice 2024
  - *Autorisation engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement à hauteur de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent*
  - *Vente de bois – FLAMAN*
  - *Demande de subvention exceptionnelle / cyclone MAYOTTE*
  - *Modification des tarifs de la location des salles de la Tuilerie*
  - *Appel à projets Tri Hors-Foyer de CITEO*
  - *Décision du Maire 06/2024 (modification du bail professionnel / cabinet du kinésithérapeute)*
3. Questions diverses
  - Arrêté relatif à l'entretien des trottoirs par les particuliers
  - Evolution des loyers au 1<sup>er</sup> janvier 2025

### 1- Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2024

Pas d'observation.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

## **2- Rapport des commissions et délibérations**

### **A- Commission « Actions périscolaires et scolaires »**

Monsieur ANTIGNY indique que :

- Madame COURTIN Elodie a repris ses fonctions suite à son congé de maladie ordinaire.
- Les délégués de classes seront reçus en mairie le vendredi 24 janvier prochain à 13h30.
- Le Député de notre circonscription (Monsieur Henri ALFANDARI) a convié nos écoliers à visiter l'Assemblée Nationale le mardi 18 mars 2025 (visite de 17h00 à 18h30).  
Néanmoins, tous ne pourront pas participer à ce voyage car nous ne disposons que de 50 places dans les cars (accompagnateurs compris).  
Cette journée sera agrémentée de diverses visites préalables à celle de l'Assemblée Nationale.
- Comme évoqué lors de la dernière séance du Conseil Municipal, le Lap's a débuté son intervention au sein de l'école notamment via la première session de formation des personnels municipaux et de l'Education Nationale ce jour.  
Pour rappel, la seconde matinée est prévue le 29 janvier (de 9h00 à 12h30).  
En outre, la démarche se poursuivra au sein du groupe scolaire au cours de ce semestre.
- La commission se réunira le mardi 04 février prochain (horaire à déterminer selon les disponibilités de chacun).

### **B - Commission « Actions sociales »**

En l'absence de Madame SIARD, Monsieur le Maire informe que :

- Club du Temps Libre : l'association a été dissoute dernièrement et que cette dernière a clôturé ses comptes en faisant dons de 2 chèques (coopérative scolaire et association « Les amis de Saint-Martin).

### **C- Commission « Animation / associations / culture et jeunesse »**

Madame CHOLIERE mentionne que :

- SHOT : la remise des prix du concours « des maisons fleuries » se déroulera en mairie le samedi 1<sup>er</sup> février prochain à 11h00 (récompenses : bons d'achats valables auprès de la jardinerie 37 à LOCHES).  
Pour la prochaine édition, le bulletin d'inscription a été inséré dans la « chambourgeoise » annuelle (le concours « enfants » a été maintenu).
- NACEL : le prochain spectacle (tout public) sera un concert tout public qui se déroulera le samedi 1<sup>er</sup> février 2025 à 20h30 dans l'église SAINT-MARTIN (en attente de l'avis favorable du diocèse).  
Le groupe qui se produira, « UNIO », est un trio polyphonique à cappella (chants populaires traditionnels et du monde).  
Cette manifestation ne nécessite pas d'installation particulière de matériels. Il faudra juste prévoir la lumière, le chauffage et 2 à 3 personnes pour tenir la billetterie.

La feuille de route devrait nous parvenir prochainement.

En outre, le Conseil d'Administration de NACEL s'est réuni jeudi dernier.

Le bilan financier fait apparaître une subvention exceptionnelle de la C.C.L.S.T. et du Conseil Départemental afin de soutenir l'association qui rencontrait des difficultés financières pour clôturer l'exercice 2024.

Néanmoins, la situation budgétaire demeure compliquée car les coûts des spectacles ne cessent de croître ainsi que ceux de la S.A.C.E.M.

C'est pourquoi, afin d'apporter un soutien complémentaire de la part des communes adhérentes, une hausse de cotisations a été entérinée à hauteur de 2.00 € / habitant (contre 1.80 € auparavant), ce qui équivaut à une augmentation d'environ 150 € / an pour la municipalité (2 518.00 € / 2025).

Enfin, le festival « jeune public » ne figure pas dans la plaquette éditée pour le 1<sup>er</sup> semestre 2025 car celui-ci sera un temps fort consacré aux arts du cirque (chapiteau à BEAULIEU-LES-LOCHES).

En conséquence, un flyer spécifique sera diffusé ultérieurement avec la programmation prévue à cette occasion.

- La commission se réunira prochainement afin de finaliser ses besoins pour le prochain budget primitif 2025.
- Les demandes de subventions aux associations pour le prochain exercice ont été adressées par courriel à ces dernières. Un retour est attendu pour le vendredi 07 février prochain.

#### **D- Commission « Artisanat / commerces / communication et nouvelles technologies »**

Monsieur SAVARY expose qu'il n'a pas d'éléments récents à communiquer depuis la dernière séance.

#### **E- Commission « Bâtiment et voirie »**

Madame BARRANGER précise que :

- EGLISE : la réunion de préparation de chantier a eu lieu ce matin en mairie en présence du maître d'œuvre, du coordonnateur Sécurité Protection de la Santé, des représentants de chaque entreprise retenue et de Val Touraine Habitat.
- RD 943 : l'enquête publique unique portant sur la déclaration d'utilité publique, l'enquête parcellaire et l'autorisation environnementale de ce projet d'aménagement se déroulera du 27 janvier (14h00) au 28 février (12h00) prochains. Selon le projet soumis à enquête, notre commune serait la plus impactée par cet équipement.  
La population est invitée consulter ce dossier via l'adresse suivante : [www.registre-numerique.fr/enquete-publique-rd-943](http://www.registre-numerique.fr/enquete-publique-rd-943).  
Pendant toute la durée de cette enquête, le public aura la possibilité de consigner ses remarques et/ou propositions selon les modalités décrites dans l'arrêté prescrivant cette dernière (registre dématérialisé / courriel / registre en mairie et courrier postal)
- SNCF : les travaux de réhabilitation du dernier tronçon de la ligne TOURS – LOCHES débiteront en septembre 2025 et ce jusqu'en mars 2026 inclus. La ligne sera donc impactée entre REIGNAC-SUR-INDRE et LOCHES pendant cette période.

- VOIRIE : des comptages routiers sont intervenus au cours de la période du 11 au 17 décembre derniers sur les lieux-dits « La Champeigne » et « Les Hélas ».

Il ressort de ces derniers les éléments suivants :

- La Champeigne : vitesse autorisée de 80 km/h / la vitesse moyenne enregistrée n'impose pas d'aménagement spécifique.
  - Les Hélas : vitesse autorisée de 50 km/h / la vitesse moyenne est plutôt supérieure et nécessite un aménagement sécuritaire sur ce site selon les préconisations des services du Conseil Départemental.
- A ce titre, le chiffrage de ce dernier nous sera communiqué d'ici la fin du mois afin de nous permettre le dépôt d'une demande de subvention (amendes de police) dans les délais fixés pour son financement.

#### **F- Commission « Environnement / habitat / qualité de vie et urbanisme »**

Monsieur le Maire fait un point sur les dossiers en cours :

- CIRCULATIONS DOUCES : Les travaux ont été réceptionnés avec des réserves quant à des travaux à finaliser, notamment pour l'engazonnement qui ne peut être réalisé actuellement.
- ORDURES MENAGERES : suite au souci rencontré au lieu-dit « Le Petit Luain », un rendez-vous sur site a lieu demain avec les services de la C.C.L.S.T. (OM / eau et assainissement) afin de convenir conjointement d'une solution.
- P.L.U. / REVISION GENERALE : nous sommes toujours en attente de la réception du compte-rendu de la dernière réunion du 09 décembre 2024 et surtout du projet final de Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.).

#### **G- Commission « Finances »**

Restes A Réaliser (R.A.R.) 2024 :

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le tableau récapitulatif des dépenses et recettes de la section « investissement » établi en date du 31 décembre 2024.

Ce dernier expose la situation par programmes et les Restes A Réaliser qui devront être reportés sur le prochain Budget Primitif 2025, à savoir :

OPERATIONS		TYPE	COMPTES	DEPENSES	COMPTES		RECETTES
84	VOIRIE	TRAVAUX RUE A. HARDION	2152	16 500,00 €			
106	AMENAGEMENT COMPLEXE SPORTIF	TRAVAUX	212	8 000,00 €			
143	EGLISE	MO	2131	26 872.56 €			
148	CIRCULATIONS DOUCES	MO TRAVAUX	212	1 519.21 €	FDSR	1323	22 292.00 €
				33 391.08 €	DETR	13461	49 706.01 €
<b>TOTAL GLOBAL</b>				<b>86 282.85 €</b>			<b>71 998.01 €</b>

- *Délibération : Autorisation engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement à hauteur de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent*

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

" Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, **dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.**

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus."

Monsieur le Maire propose :

VU l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le montant budgétisé au titre de l'exercice 2024 pour les dépenses d'investissement, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, à hauteur d'une somme globale de **1 141 000.00 €**,

VU les opérations actuellement en cours,

**CONSIDERANT** qu'il convient d'autoriser l'engagement des dépenses d'investissement à hauteur de la somme de **285 250 €** comme suit :

- P.L.U. (révision générale) - compte 202	35 000 €
- OP 80 (Ecole) - compte 2131 (203)	20 250 €
- OP 84 (Voirie divers) - compte 2151	55 000 €
- OP 96 (Acquisition matériel) - compte 2157	10 000 €
- compte 2183	10 000 €
- OP 132 (Audit énergétique) - compte 203	5 000 €
- OP 143 (Eglise) - compte 2131	125 000 €
- OP 155 (Enfouis. réseaux) - compte 2153	25 000 €

Toutes les dépenses engagées seront inscrites au Budget Primitif 2025 et aux opérations prévues.

**Une délibération est prise à l'unanimité pour approuver ces dispositions (n° 2025-01-D01).**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'ORLEANS – 28 rue de la Bretonnerie – 45057 ORLEANS cedex 1, ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

**BUDGET PREVISIONNEL 2025 :**

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le tableau récapitulatif des prévisions d'investissements établi à ce jour (dans l'attente des dernières remontées des diverses commissions).

- *Délibération : Vente de bois – FLAMAN*

**CONSIDERANT** la nécessité de procéder à la coupe des peupliers malades en bordure des terrains de football situés rue du Val de l'Indre,

**CONSIDERANT** que l'entreprise FLAMAN a répondu favorablement à la sollicitation de la collectivité territoriale quant à la potentielle acquisition des peupliers abattus,

**CONSIDERANT** qu'il résulte la quantité de 69.92 tonnes de bois billon au terme de l'abattage,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de procéder à cette vente au prix de 25.00 € TTC de la tonne, soit une somme globale de 1 748.00 € TTC.

**Une délibération est prise à l'unanimité pour entériner les conditions précitées de cette vente (n° 2025-01-D02).**

- *Délibération : Demande de subvention exceptionnelle / cyclone MAYOTTE*

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

**VU** l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec la Protection Civile, la Croix Rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de CHAMBOURG-SUR-INDRE tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de CHAMBOURG-SUR-INDRE contribue à soutenir les victimes du cyclone CHIDO à MAYOTTE dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 1 260.00 €
- à la Protection civile (FNPC Tour Essor 14 rue Scandicci 93500 PANTIN)

Après avoir entendu ce rapport, il est demandé à l'assemblée délibérante :

- d'approuver ce soutien à la population de Mayotte,
- d'habiliter Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

Une délibération est prise à l'unanimité pour valider l'ensemble des propositions ci-dessus (n° 2025-01-D03).

- Délibération : Modification des tarifs de la location des salles de la Tuilerie

VU la délibération n° 2022-12-D46 en date du 07 décembre 2022,

**CONSIDERANT** les préconisations émanant du Service de Gestion Comptable de LOCHES quant à l'absence de tarification *identifiée* pour les frais de chauffage entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 30 avril pour les associations lorsqu'elles bénéficient de la gratuité de la salle d'Exposition ou de Spectacle pour 2 manifestations organisées sur l'exercice civil en cours (**hors Assemblée Générale**),

**CONSIDERANT** qu'il convient de rectifier la précédente délibération afin de prendre en compte cette information,

Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée délibérante de rectifier les tarifs tel que décrit ci-dessous,

*SALLES « LA TUILERIE »	COMMUNE			HORS COMMUNE		
	Ancien s tarifs	Nouveaux tarifs	Nouveaux tarifs chauffage inclus  **1 <sup>er</sup> octobre au 30 avril	Ancien s tarifs	Nouveaux tarifs	Nouveaux tarifs « période chauffée »  **1 <sup>er</sup> octobre au 30 avril
CAUTION	250 €	500 €	500 €	250 €	500 €	500 €
EXPOSITION (bas) Tarif normal	180 €	210€	250€	260 €	300€	350€
EXPOSITION (bas) Tarif vin d'honneur (9h / 21h)	70 €	70 €	100€	120 €	120 €	150€
SPECTACLE (haut)	160 €	180€	230€	240 €	280€	330€
Ensemble des salles	300 €	350€	420€	450 €	500€	570€
Salles de réunions Bleue ou Verte	40 €	40 €	60€	80 €	80 €	100€

*\*Les associations municipales bénéficient de la gratuité de la salle d'Exposition ou de Spectacle pour 2 manifestations organisées sur l'exercice civil en cours (hors Assemblée Générale).*

*Néanmoins, elles devront fournir la caution de 500 € pour chacune des 2 mises à disposition à titre gracieux et s'acquitter à minima des frais de chauffage entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 30 avril, Soit une somme globale de 40.00 €.*

*De plus, elles bénéficient de la mise à disposition des salles de réunions sans contrepartie financière.*

*\*\*La période pourra être révisable périodiquement après avis favorable du Conseil Municipal*

Monsieur le Maire soumet cette rectification au vote et précise que cette délibération annulera et remplacera la précédente délibération n° 2022-12-D46 en date du 07 décembre 2022.

**Une délibération est prise à l'unanimité pour approuver cette décision (n° 2025-01-D04).**

- *Délibération : Appel à projets Tri Hors-Foyer de CITEO*

**CONSIDERANT** l'appel à projet « Tri Hors Foyer » de CITEO,

**CONSIDERANT** que la Communauté de Communes de Loches Sud Touraine a été désignée lauréate de ce projet,

**CONSIDERANT** la prochaine signature d'un contrat de partenariat avec CITEO pour soutenir le déploiement d'équipements de tri hors foyers sur le territoire de la Communauté de Communes de Loches Sud Touraine,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante :

- de valider sa participation à cet appel à projets afin de mettre en place de nouvelles poubelles pour respecter le tri sélectif dans l'espace public,
- de l'autoriser à signer toutes les pièces utiles à la réalisation de cet appel à projets.

**Une délibération est prise à l'unanimité pour approuver les dispositions précitées (n° 2025-01-D05).**

### **3- Questions diverses**

#### Arrêté relatif à l'entretien des trottoirs par les particuliers

Monsieur le Maire fait part de la réflexion en cours à ce sujet suite aux remontées des agents des services techniques quant au temps passé à assurer ces tâches.

Il rappelle qu'il a la possibilité de prendre un arrêté pour encadrer diverses dispositions à ce sujet mais qu'il souhaite que chacun mène une réflexion sur l'entretien des trottoirs et des caniveaux, le libre passage ainsi que les déjections canines ...

#### Evolution des loyers au 1<sup>er</sup> janvier 2025

Monsieur le Maire fait état des évolutions tarifaires survenues en ce début d'exercice.

#### Calendrier

Vendredi 31 janvier : vœux / 80 ans de l'AMIL à LOCHES (espace Agnès SOREL / inscription préalable)

Jeu 06 février : présentation du bilan annuel 2024 de la Gendarmerie à FERRIERE/BEAULIEU

#### Monsieur SAVARY Yannick / démission de ses fonctions de conseiller délégué

Monsieur le Maire indique que Monsieur SAVARY a fait part de son souhait de cesser ses fonctions.

En effet, ses nouvelles prérogatives professionnelles ne lui permettent plus d'exercer convenablement cette délégation du Maire.

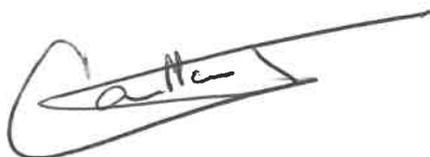
En conséquence, ce sujet sera donc inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil Municipal.

*La séance est clôturée à 21 h 30*  
*Date du prochain conseil municipal : mercredi 26 février 2025 à 20 h 00*

**PROCES VERBAL DU MERCREDI 15 JANVIER 2025**

**SIGNATURES**

Le Maire,



VAILLANT Frédéric

Le secrétaire de séance



MERLET Pascal

